

Etre animateur en prévention des Risques Professionnels

Contexte

La réglementation et le contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux mettent en relief la question des conditions d'exercice des agents dont il est attendu que chaque établissement s'en saisisse. Se pose pour les établissements l'enjeu de promouvoir la qualité de vie au travail et de prévenir tout risque propre à l'exercice des métiers. Au-delà de la réponse réglementaire à l'évaluation des risques professionnels et à la définition des actions de prévention dans le Document Unique (DUERP), il s'agit de conforter une approche plus globale de la santé au travail par l'amélioration des conditions de travail et une dynamique de dialogue social mobilisant l'ensemble des acteurs, connectée au projet (social) d'établissement. Par extension, il s'agit de faire partager une culture de prévention durable au profit de la réduction des atteintes à la santé (risques) et de l'amélioration des conditions de travail (QVT). Il s'agit de faire partager des repères collectifs et les bonnes pratiques en faveur de la prévention des risques professionnels et la promotion de la qualité de vie au travail, pour exercer un rôle d'animateur de la prévention des risques professionnels.

Objectifs

- Identifier les enjeux d'une démarche globale de prévention des risques professionnels et d'amélioration de la qualité de vie au travail et se positionner comme un animateur de prévention
- Identifier et évaluer les risques professionnels dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- Contribuer au développement pérenne d'une culture de la prévention de risques professionnels et de développement de la Qualité de Vie au travail
- Contribuer durablement à l'amélioration des performances en santé et sécurité au travail dans l'établissement

Programme

- La prévention des risques professionnels et la qualité de vie au travail dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- L'animateur de prévention des risques : rôles, missions, etc...
- Approche des compétences de base de la prévention des risques professionnels et des différents risques professionnels (les principes de la prévention, approche des différents niveaux de prévention, dimension organisationnelle, repérage des facteurs de risques, évaluation et hiérarchisation des risques, Document Unique etc...)
- L'intégration de la prévention des risques professionnels et le développement de la qualité de vie au travail dans le quotidien des équipes (communication de terrain, implication des équipes, collaboration avec les représentants du personnel etc.), suivi des contrôles réglementaires, savoir réagir face aux situations d'urgence etc...)
- La démarche d'amélioration continue

Public

Tout salarié préalablement impliqué dans la prévention des risques professionnels

Exercice

2019

Code de formation

AFR13

Nature

AFR

Organisé par

AXXIS FORMATION SANTE

Durée

14 heures

Date et lieu

GROUPE 1

Du 1er juillet au 2 juillet 2019

Date limite d'inscription : 2 mai 2019

RAMONVILLE SAINT AGNE